

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 13 février 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 février 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h15), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants :

40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LOMBARD Jean Marc à M. MATRAY Jean-Luc, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. HERTZOG Etienne (Charlieu).

N°2025/N°022

OBJET : PLAN FACADES 2025 - VALIDATION DU REGLEMENT

M. le Vice-président en charge de l'habitat souligne qu'au terme des deux premières années, le plan façade a apporté satisfaction et recueilli un succès important. Le dispositif prévoit la mise en place d'une aide financière pour les propriétaires qui se lancent dans des travaux de rénovation extérieure. L'aide est accordée pour les bâtiments situés dans un périmètre précis, construits avant 1980 et dont au moins une partie est à usage résidentiel. L'outil s'inscrit donc dans une stratégie plus générale d'accroissement de l'attractivité des centres-bourgs du territoire.

De fait, une entrée et un cœur de bourg disposant de façades rénovées pourront doper l'attractivité immobilière, économique/commerciale, touristique, ainsi que le cadre de vie local. L'enveloppe est prévue à hauteur de 50 000€ pour cette dernière année.

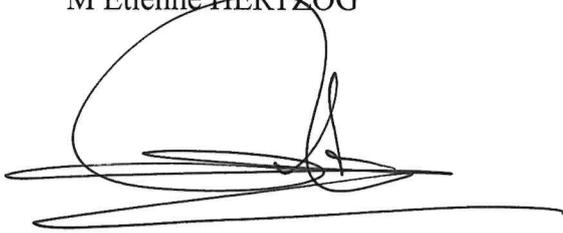
L'aide est ouverte aux propriétaires occupants, aux SCI et aux propriétaires bailleurs. Pour les propriétaires bailleurs, il leur sera demandé un diagnostic de performance énergétique (DPE) lors du dépôt de demande de subvention pour s'assurer qu'ils respectent bien la réglementation en vigueur. A savoir, de ne plus louer un bien classé en F ou G. Le DPE fourni ne pourra pas être en dessous de l'étiquette D.

Pour 2025, il n'y aura pas de modification du montant de la subvention par dossier (20% plafonné à 2 000€ par dossier). Si la Conseil Communautaire valide le dispositif pour 2025, les dossiers de demande d'aide plan façade seront à déposer entre le 14 février 2025 et le 12 décembre 2025 afin de pouvoir les instruire avant la clôture de l'année. Le règlement mis à jour est joint à la présente délibération en annexe ainsi que les périmètres par commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 38 voix « Pour » et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- valide le règlement du plan façade 2025 et ses annexes,
- dit que les crédits seront portés au budget principal en section d'investissement.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG



Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025